

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU MAIRE

- Fait part de divers travaux d'électricité et d'isolation exécutés par les employés communaux au communal « Halaire » au mois de Janvier
- Les douze premiers participants au Maisons fleuries seront primés et les autres félicités. Les prix seront remis à la cérémonie des vœux du maire
- Donne lecture d'une lettre de Pascale Chesné, démissionnaire de la Fanfare
- 4 Cabinets de Maîtres d'œuvre ont été contactés pour l'Aménagement de la Route de Chaon – 3 ont répondu – Une réunion de la commission générale sera mise en place afin d'étudier les esquisses présentées.
- Des consultations ont été faites pour la téléphonie de la mairie
- Compte rendu de la communauté de communes
 - redevances ordures ménagères
 - redevances taxe de séjour
- Lettre de Raymond LOUIS sollicitant la pose de nichoirs sur le circuit « Raboliot »

MODIFICATION DE CREDITS

Il y a lieu d'apporter des modifications à la répartition des crédits votés lors du Budget Primitif 2011, à savoir :

- Article 16876 + 4 000 €
- Article 2315 – Opération 74 - 4 000 €

RECUPERATION TAXES ORDURES MENAGERES

La taxe des ordures ménagères figurant maintenant sur la feuille des impôts fonciers, les locataires de la commune devront rembourser le montant de cette taxe.

- Madame BOURNAUD	La Démocratie	68.00 €
- Madame BRULAIRE	Les droits de l'Homme	115.00 €
- Monsieur DEROUET	Halaire	48.00 €
- Madame BENARD	La Liberté	113.00 €
- Monsieur CHEVALIER	La libre Pensée	109.00 €
- Monsieur MARQUES	Maret	20.00 €
- Madame MOIRET	Pauliat	37.00 €
- Monsieur MORIN	1, route de Chaon	48.00 €
		(pour 9 mois)
- Madame CHOLLET	3, route de Chaon	16.60 €
- Mademoiselle BRINON	3, route de Chaon	27.95 €

NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX AGENTS RECENSEURS

Dominique GIRARD rappelle la délibération du 3 Novembre 2011 par laquelle il avait été nommé deux agents recenseurs et deux suppléants pour effectuer le recensement de la population qui doit se dérouler du 19 Janvier 2012 au 18 Février 2012.

Suite à des observations de l'INSEE, il est nécessaire de découper la commune en

quatre districts.

Dominique GIRARD propose donc de renommer deux nouveaux agents recenseurs en la personne de :

-Jean-Jacques VARANNE et Catherine DUBE

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal donnent leur accord sur la nomination de quatre agents recenseurs titulaires en la personne de :

-Jean-Jacques VARANNE

-Gérard GAUCHER

-Catherine DUBE

-Jacques PUE

Et la nomination des agents suppléants si nécessaire en la personne de :

-Bernadette GAUCHER

-Marie-José PUE

Chaque agent titulaire recevra une indemnité forfaitaire brute égale au quart de la dotation ainsi qu'une indemnité de 20 € pour chaque séance de formation.

RENOUVELLEMENT CONTRAT C.A.E. – Laurent FRANCHET

Sur proposition de Dominique GIRARD, le conseil municipal décide de renouveler le contrat accompagnement à l'emploi de Laurent FRANCHET pour une durée de 6 mois à compter du 18 Janvier 2012 au 17 Juillet 2012 à raison de 35 H par semaine.

ADHESION A LA COMPETENCE HYDRAULIQUE ASSUMEE PAR LE SYNDICAT DE PAYS

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 Octobre 1996 portant création du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu les statuts du syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu la délibération n°11/33 du 26 Septembre 2011 du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne portant création de la compétence optionnelle « bassin supérieur de la Sauldre et de ses affluents »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-1-1415 du 18 Octobre 2011 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne exerce la compétence optionnelle « à la carte » suivante : hydraulique pour le bassin versant des Sauldre du Cher »

Considérant qu'il appartient aux communes membres du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne de faire connaître, par voie de délibération, leur volonté d'adhérer à la compétence optionnelle à la carte « hydraulique pour le bassin versant des sauldre du Cher,

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

-décident d'approuver l'adhésion de la commune de BRINON à la compétence optionnelle à la carte « hydraulique pour le bassin versant des Sauldre du Cher,

-d'accepter le transfert de compétence à la date correspondant à l fin de la consultation de l'ensemble des communes du syndicat de Pays soit le 1^{er} Février 2012.

LETRE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER **Projet TGV- Grand Centre Auvergne**

Les élus de la commune de BRINON SUR SAULDRE,

Considérant que le projet de la construction d'une ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon consiste à relier Paris à Lyon par une nouvelle ligne de près de 500 km passant par les régions Centre Auvergne et Bourgogne.

Considérant que ce projet permettrait à terme un désenclavement de régions pré citées et donc de la région Centre en général et du département du Cher en particulier,

Considérant que ce projet est fortement porteur en termes de développement durable de nos régions et de notre département du Cher en particulier

Considérant que ce projet pourrait mettre Paris à moins d'une heure de Bourges et permettrait de fait un développement économique de notre département du Cher

Considérant que ce projet améliorerait la desserte de Bourges/Vierzon et des villes du grand centre, Nevers, Moulins, Vichy, Saint Amand Montrond et Montluçon.

Considérant que ce projet permettrait de relier Châteauroux à Bourges et de ce fait permettrait d'améliorer la desserte des aéroports de Roissy, Orly, Lyon Saint Exupéry et Châteauroux Déols,

Considérant enfin que le développement économique de notre département et l'amélioration du bien être de ses habitants passera par la réalisation de ce projet

Les membres du conseil municipal de la commune de BRINON SUR SAULDRE émettent :

- 1° - un avis favorable à ce projet, et souhaitent soutenir le tracé « ouest » incluant un passage et un arrêt à Bourges
- 2° - et demandent l'électrification et la modernisation de la ligne Bourges, Saint Amand Montrond, Montluçon